

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur



# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## Contexte :

Les matériaux de construction, les meubles, les produits d'entretien, les peintures, etc. sont autant de sources potentielles de substances polluantes pour l'air intérieur des bâtiments.

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP).

Si les obligations sont identiques, les ERP sont soumis à des échéances différentes.

Le dispositif doit être mis en œuvre :

- **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré (maternelles et élémentaire)**
- avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré (collèges, lycées)

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

En quoi consiste le dispositif à mettre en œuvre ?

①

**L'élaboration d'un programme d'actions et de prévention  
de la qualité de l'air intérieur**

**OU**

La réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur,  
tous les 7 ans, par un organisme accrédité

②

L'évaluation des moyens d'aération et de ventilation

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## L'élaboration d'un programme d'actions et de prévention de la qualité de l'air intérieur

Une phase d'**autodiagnostic** à travers 4 grilles  
chacune étant complétée par une catégorie d'intervenants  
dans l'établissement



La mise en place d'un **programme d'actions** de prévention simples  
Pour améliorer significativement la qualité de l'air intérieur.

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

Une phase d'**autodiagnostic** à travers 4 grilles autour de 6 thématiques.  
Chaque grille est complétée par une catégorie d'intervenants  
dans l'établissement

|             |   | Catégories d'intervenants |                     |                       |                         |
|-------------|---|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|
|             |   | Equipe de gestion         | Services techniques | Personnel d'entretien | Responsable d'activités |
| Thématiques | Organisation du site                                | <b>X</b>                  | <b>X</b>            |                       |                         |
|             | Équipements   |                           | <b>X</b>            |                       | <b>X</b>                |
|             | Matériaux<br>(construction, revêtements, mobiliers) | <b>X</b>                  | <b>X</b>            |                       |                         |
|             | Activités<br>(pédagogiques, ménage, travaux,...)    | <b>X</b>                  | <b>X</b>            | <b>X</b>              | <b>X</b>                |
|             | Aération/Ventilation                                | <b>X</b>                  | <b>X</b>            | <b>X</b>              | <b>X</b>                |
|             | Observations  |                           |                     | <b>X</b>              | <b>X</b>                |

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

Pour chaque sujet, indiquer si

- l'action est réalisée ✓
- non respect de la consigne ✗
- sans objet **SO**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer

**GRILLE DESTINÉE AU PERSONNEL D'ENTRETIEN**

Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : Nom :  Prénom :  Fonction :

**Activités**

- ★ Veiller à ramasser quotidiennement les poubelles dans les pièces occupées.
- ★ Privilégier un nettoyage humide des sols et du mobilier.
- ★ Utiliser les produits d'entretien conformément aux instructions d'emploi (pas de mélange, pas de surdosage).
- ★ Veiller à ranger l'ensemble des produits de nettoyage dans les locaux prévus à cet effet.
- ★ Limiter l'utilisation de produits d'entretien différents.
- ★ Limiter l'utilisation d'Eau de Javel à des cas spécifiques de désinfection (Ex. : éradication de moisissures)

Bonne pratique respectée ?

| ✓ | ✗ | SO |
|---|---|----|
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |
|   |   |    |

**Remarques**

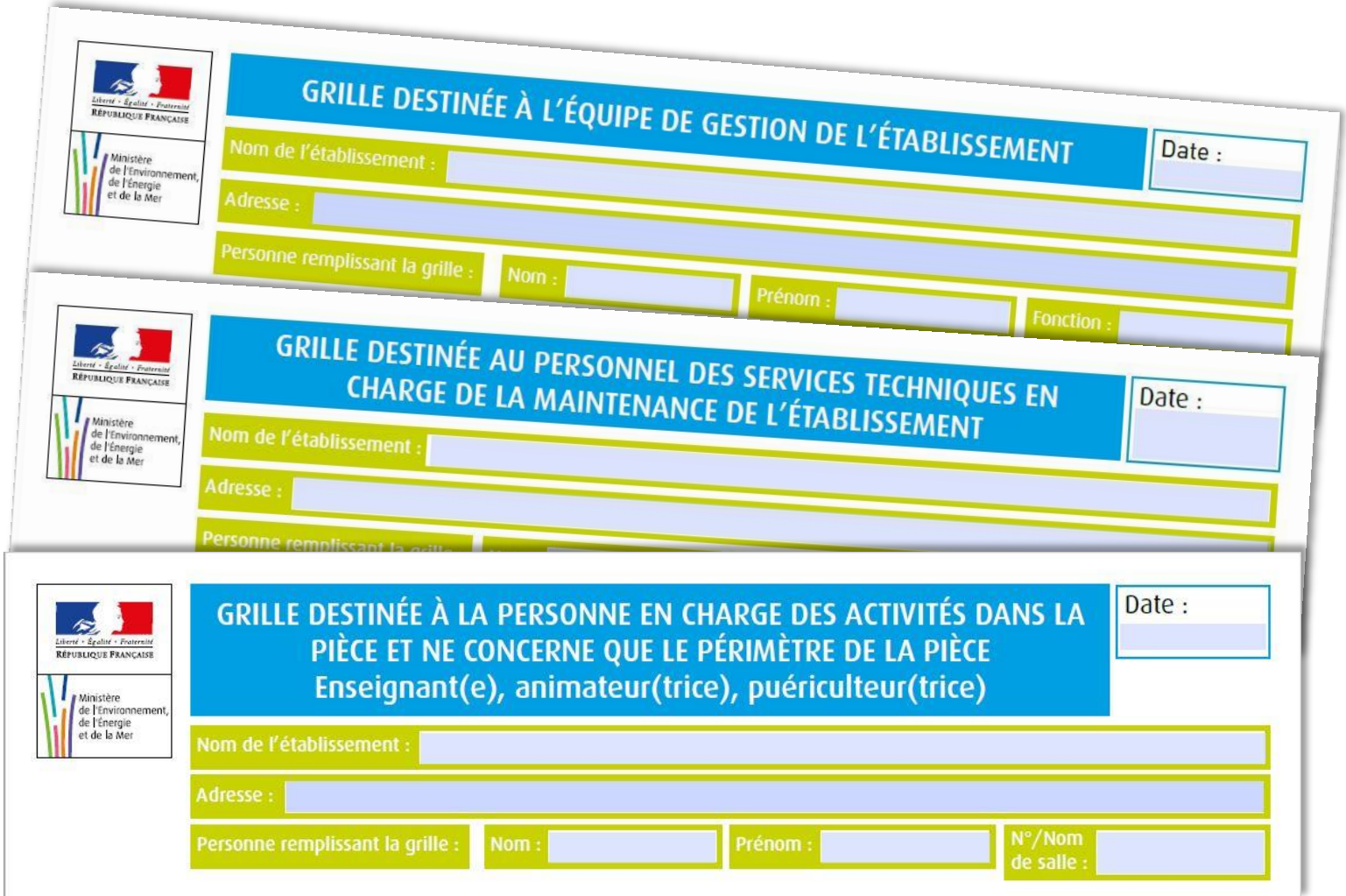
①  
Identité

②  
Voir supra

③  
bilan

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

La même démarche est effectuée pour chacune des 4 fiches



**GRILLE DESTINÉE À L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT** Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : Nom :  Prénom :  Fonction :

**GRILLE DESTINÉE AU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES EN CHARGE DE LA MAINTENANCE DE L'ÉTABLISSEMENT** Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille :

**GRILLE DESTINÉE À LA PERSONNE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DANS LA PIÈCE ET NE CONCERNE QUE LE PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE Enseignant(e), animateur(trice), puériculteur(trice)** Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille : Nom :  Prénom :  N°/Nom de salle :

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

Cette phase d'**autodiagnostic** à travers 4 grilles permet de :

- ☞ identifier les bonnes pratiques mises en œuvre et les **points de vigilance** pour améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- ☞ identifier les sources de pollution potentielles présentes dans ou autour de l'établissement ;
- ☞ faire un bilan objectif des pratiques observées par les acteurs de l'établissement ;
- ☞ échanger entre les intervenants pour partager leurs analyses respectives et favoriser une démarche coordonnée au niveau de l'établissement ;
- ☞ **définir les actions d'amélioration à mettre en place dans le cadre du programme de prévention dans l'établissement.**

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## L'élaboration du programme d'actions et de prévention de la qualité de l'air intérieur

Ce programme peut notamment prévoir :

### Un renforcement du renouvellement de l'air :

- ✓ Ouvrir plus fréquemment les fenêtres
- ✓ Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage
- ✓ Veiller à l'entretien de la VMC et des bouches d'aération

### Le choix de produits moins émissifs :

- ✓ Pour l'entretien des locaux
- ✓ Pour l'aménagement des locaux (peinture des murs, revêtement des sols...)
- ✓ Pour le choix du mobilier (vernis du mobilier)
- ✓ Lors de travaux

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

**Dans de rares cas**

Plutôt que

L'élaboration d'un programme d'actions et de prévention  
de la qualité de l'air intérieur

**L'établissement privilégiera**


la réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur,  
tous les 7 ans, par un organisme accrédité

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## la réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

La grille d'autodiagnostic destinée à l'équipe de gestion de l'établissement cherche à déterminer si 3 polluants sont présents dans l'environnement proche de l'établissement :

- Le benzène
- Le formaldéhyde
- Le tetrachloroéthylène (ou PCE)

|   |   |                            |                               |                                 |
|---|---|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <br>Liberté - Égalité - Fraternité<br>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE            | <b>GRILLE DESTINÉE À L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT</b> |                            |                               | Date : <input type="text"/>     |
|   | Nom de l'établissement : <input type="text"/>                   |                            |                               |                                 |
| <br>Ministère<br>de l'Environnement,<br>de l'Énergie<br>et de la Mer | Adresse : <input type="text"/>                                  |                            |                               |                                 |
|   | Personne remplissant la grille :                                | Nom : <input type="text"/> | Prénom : <input type="text"/> | Fonction : <input type="text"/> |

**Organisation du site**  
*L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement.*

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## la réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

La grille d'autodiagnostic destinée à l'équipe de gestion de l'établissement vise des situations précises où il est recommandé de faire engager des mesures (en lieu et place d'un programme d'actions de préventions).

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en benzène à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement.

Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « **outils métrologiques** » pour plus d'informations.

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en formaldéhyde à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « **outils métrologiques** » pour plus d'informations.

Si une installation de nettoyage à sec (pressing) utilisant du perchloroéthylène et/ou un atelier de stockage de vêtements nettoyés au perchloroéthylène se situent dans un local contigu à l'établissement, il convient de faire engager des mesures afin de vérifier les niveaux de concentrations en air intérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « **outils métrologiques** » pour plus d'informations.

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

## la réalisation d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

Il conviendra de choisir un organisme parmi ceux accrédités par le COFRAC pour :

- ☞ réaliser une campagne de mesures
- ☞ obtenir des recommandations.

Cette campagne de mesures sera à **renouveler tous les 7 ans.**

# La surveillance de la qualité de l'air intérieur

Cette affiche devra être apposée dans l'enceinte de l'établissement

Dans cet établissement,

on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur

**Le saviez-vous ?**

Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche.

- ✦ **Une bonne qualité de l'air intérieur** favorise le bien-être et l'apprentissage de nos enfants.
- ✦ **Améliorer la qualité de l'air est l'affaire de tous** : équipe de direction, enseignants ou animateurs, personnel chargé de l'entretien et services techniques responsables de la maintenance, **chacun agit dans son domaine.**
- ✦ **Ici, on accorde une attention particulière** au bon renouvellement de l'air dans les locaux, à la vérification régulière de l'état des systèmes de ventilation, à la sélection de produits de construction et de décoration étiquetés A+.

*Pour connaître toutes les actions mises en œuvre dans l'établissement, contacter l'équipe de direction.*

**Plus d'information sur :**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Prévention des risques > Pollution, qualité de l'environnement et santé > Air > Air intérieur

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

ÉCOLE CATHOLIQUE UROGEC - 100000 LA Roche-sur-Yon - 05 49 50 00 00 - www.urogec.fr



FIN